

## COMPTE-RENDU de l'audience IA / SNUipp65 du 10/09/09

Nous avons souhaité rencontrer M. l'Inspecteur d'Académie pour faire le point avec lui sur un certain nombre de questions qui se posent en ce début d'année scolaire. Elles portent à la fois sur des problèmes d'ordre général et départemental.

1. **Réunions CAPD – CTP le jeudi de préférence pour éviter de mobiliser des moyens de remplacement** : l'IA est d'accord en regard de la situation du remplacement dans le département.
2. **Réforme de la formation : que vont devenir les maîtres formateurs ? Quelles seront leurs missions ? Auprès de qui ?** : l'IA est conscient de l'importance de la compétence de ces personnels, PIUMF, PEMF, Conseillers Pédagogiques, et ne souhaite pas priver le département de leur expertise; cependant, leurs missions n'étant pas encore définies dans le nouveau protocole de la formation initiale, il ne sait pas quel sera le dispositif pour ces personnels. Ils restent à ce jour les référents des stagiaires sur les temps de stage en responsabilité. Il pense également qu'ils pourront intervenir sur la formation notamment dans le cadre du projet académique « du traitement de la difficulté scolaire ». Il réfléchit sur le peu de postes de PEMF qui fonctionnent dans le 65, et envisage d'élargir la possibilité de conserver le statut de PEMF aux collègues qui décideraient de quitter l'école sur laquelle ils exercent ; il pointe le manque de ces postes en école maternelle.
3. **Agence du remplacement : où en est-on ?** L'IA nous indique qu'à sa connaissance une mission serait confiée à M. de la Casagrande qui devrait travailler sur la question.
4. **Retraites : problème pour les collègues** : nous informons l'IA que la restructuration académique des services (2 postes au rectorat pour gérer tous les dossiers de départ à la retraite de l'ensemble de l'académie alors qu'il y en avait 1 par département) a des conséquences pour les collègues. La circulaire du Recteur qui indiquait que les collègues devaient déposer leur dossier 18 mois avant la date du départ prévue sans possibilité de revenir sur leur demande pour des motifs autres qu'une modification imprévisibles de la situation personnelle de l'enseignant, excluant par exemple, la possibilité de retirer son dossier pour pouvoir bénéficier d'une promotion, alors que cette injonction rectorale est en contradiction avec le droit des fonctionnaires en la matière (cf le Kisaitou). Nous lui indiquons que la DIPER interrogée nous a informé que si de nombreux collègues retardaient le traitement de leur dossier de retraite, ils risquaient de ne pas percevoir leur pension pendant une durée indéterminée au début de leur retraite. Il va faire remonter .
5. **Permutations informatisées** : assouplissement des règles, quota ministériel, // ineat : nous abordons ce sujet en pointant les nouvelles modalités des permutations informatisées et de l'obligation faite par le MEN d'accueillir un nombre important de collègues par ce système. Cette injonction a pour conséquence de rendre les mutations par ineat/exeat pratiquement impossibles étant donné les suppressions de postes qui ont lieu chaque année dans le département. L'IA , même s'il serait plutôt favorable a une seule modalité de mouvement inter-départements, convient que les ineat permettent de résoudre des situations familiales difficiles, que des mutations de conjoints non E.N. (par exemple) peuvent générer. Nous insistons sur la nécessité de conserver la possibilité de garder cette possibilité dans le département. Il explique le choix ministériel par la nécessité de laisser à des personnels ayant passé le concours dans des départements éloignés, de pouvoir se rapprocher du sud-ouest, constatant dans le même temps que la réussite au concours dans notre académie est bien plus difficile que dans d'autres académies.
6. **Exeat** : combien de collègues sont partis du 65 ? Qui ? A ce jour aucun.

7. **Réforme de l'inspection ?** Vademecum départemental : au niveau national, l'inspection générale a sorti un texte qui réaffirme la notion d'inspection d'équipe pour renforcer la nécessité du travail collectif dans une école ; dans le même temps il indique qu'elles sont très difficiles à mettre en œuvre. Les IEN ont reçu un document définissant leurs missions. L'IA a amorcé un travail de réflexion avec les IEN pour définir une trame d'inspection commune à toutes les circonscriptions. Il réfléchit quant à lui à la nécessité de mesurer les performances des élèves et leur progression. Un débat s'engage autour de cette question, qui montre la complexité de ce sujet : redéfinir ce qu'est une évaluation, qu'entend-on par performances des élèves, quelle est la réalité de la formation des enseignants sur ce sujet, que mesure-t-on réellement quand on évalue les élèves, par rapport à quels objectifs fixés à l'école, le rôle des évaluations nationales (qui peuvent être biaisées), ... . Nous affirmons qu'il s'agit d'une vraie question pédagogique, mais également d'une vraie question politique puisqu'elle découle directement de la mission que la société fixe à son école. L'IA privilégie les évaluations réalisées par les enseignants dans leurs classes comme étant les plus pertinentes. Il argumente sur les résultats constatés sur des écoles (hors 65) accueillant des enfants d'origine familiale similaires dont les évaluations montrent des différences importantes dans les résultats , à investissement professionnel des enseignants comparables, mais dont les outils mis en œuvre justifieraient à son sens les écarts constatés. Il ne remet pas en cause la somme de travail effectuée par les enseignants, mais plutôt la pertinence des modalités de travail. Il parle d'un « effet maître », nous aussi, mais nous ne mettons peut-être pas le même contenu derrière cette expression. Dans le 65, il affirme avoir été impressionné à son arrivée par la qualité du travail fourni par les collègues. Il ajoute que 98% des rapports d'inspection (qu'il lit attentivement) sont positifs et qu'il reçoit très peu de contestations. Nous lui faisons remarquer que, quand la distorsion entre ce qui s'est passé pendant l'inspection et ce qui est écrit dans le rapport reste acceptable à leurs yeux, les collègues ne font pas forcément la démarche de réagir, ce qui ne veut pas dire qu'ils soient en accord avec la totalité de ce qui est écrit. Nous rappelons également que les déclarations très violentes de quelques ministres récents de l'éducation nationale sur le travail des enseignants ont laissé des traces. Les collègues souhaitent que le moment de l'inspection soit plutôt un moment d'échange et de conseil. A ce propos, l'IA nous indique qu'il pense que l'inspection n'a pas, à son avis, le même retentissement, ne représente pas les mêmes enjeux pour un jeune prof et pour un enseignants en fin de carrière. Il évoque la piste d'une inspection « allégée » pour ces derniers, qui serait un moment de réflexion sur un sujet, sans forcément l'observation d'une séquence en classe. A propos du vademecum départemental, il considère qu'il est globalement marqué par le bon sens, mais qu'en regard de ce qu'il constate de la pratique des inspections dans le 65, il n'est pas sûr de son utilité. Nous l'informons que cela n'a pas toujours été le cas, que des disparités importantes existaient entre les différentes circonscriptions, et que des questions de personnalités particulières avaient conduit à l'élaboration de ce document. Que ce qui s'est produit dans le passé peut se reproduire. Le chapitre se clôt sur l'affirmation que ce protocole reste en vigueur tant que la décision inverse n'a pas été arrêtée.
8. **Réunions d'Information Syndicales** : 2 x 3 h : nous rappelons qu'il s'agit d'un droit pour tous les personnels et qu'à ce titre nous lui demandons de le faire apparaître comme tel. Les modalités de son application ayant changé l'an passé, nous souhaitons que la possibilité de participer à ces Réunions d'Information Syndicale sur le temps dévolu aux animations pédagogiques soit notifiée à tous les collègues. Cela éviterait par ailleurs de bloquer des places sur ces animations alors que les collègues ne s'y rendront pas. L'IA va réfléchir à la façon de clarifier cette question.
9. **Salaires ? Frais de déplacement département rural ? Indemnités chargés d'école**: la nécessité d'une revalorisation salariale pour tous étant un de nos combats, nous insistons particulièrement sur la faiblesse de l'indemnité que perçoivent les « chargés d'école » par rapport aux autres directeurs, étant donné que, même si le nombre

d'enfants et de familles à « gérer » est inférieur, le travail administratif reste le même. D'une manière générale, la géographie de notre département rend inadapté le défraiement des frais de déplacement de nos collègues lorsqu'ils se rendent à des réunions institutionnelles. Ce sont des questions qui ne relèvent pas de la compétence d'un IA, mais nous lui demandons de faire « remonter » notre demande.

10. **NBI CLIS** : position sur rattrapage : cette question est à l'ordre du jour de la réunion au rectorat à laquelle il se rend demain, ainsi que les frais de déplacement pour les enseignants exerçant sur des postes fractionnés. Concernant les maîtres de RASED, il nous informe que l'application CHORUS va modifier les modalités de leurs déplacements : pour chaque « sortie », ils devront saisir les informations afférentes, la validation sera effective tant que l'enveloppe budgétaire le permettra. Il est également conscient de l'alourdissement pour les maîtres et les personnels administratifs.
11. **Groupe de travail sur le remplacement dans le 65 : état des lieux pour prévoir les besoins; listes complémentaires ?** : nous demandons un état des lieux de la situation du remplacement dans le département et la réunion d'un groupe de travail sur cette question pour prévoir les besoins dans ce secteur. Le constat sur l'année passée est alarmant. Lors de l'audience intersyndicale du 1-09-09, l'IA a mentionné qu'il sait que des enseignants vont travailler alors qu'ils sont malades. Cette situation découle directement des problèmes liés au non remplacement. Pire, elle peut entraîner des arrêts de travail plus longs. D'une manière générale, le 65 présenterait un taux d'absentéisme particulièrement élevé, et un taux d'efficacité du remplacement particulièrement élevé également. Nous lui demandons de nous communiquer ces données, et quels sont les absences qu'il comptabilise dans ces données. Réponse : toutes les catégories de congés, y compris les congés de maternité et les longues maladies. Devant notre insistance, il ajoute que les congés pour maternité ne sont pas plus élevés qu'ailleurs, mais qu'en revanche les arrêts pour longue maladie sont notablement plus élevés. Il reconnaît qu'il ne s'agit pas d'arrêts de complaisance. Je lui indique qu'il n'y a pas si longtemps (une décennie environ) nous étions dans le peloton de tête des départements présentant le plus faible taux d'absentéisme à l'échelon national et ce de manière régulière. Il n'a pas d'explication sur les causes de cette inversion. Concernant le recours à la « liste complémentaire », il nous informe que l'an passé il n'a fait appel qu'à 1 enseignant pour le domaine très précis de l'enseignement en langue occitane. A ce moment de l'année (rentrée), la question ne se pose pas. Il envisage de demander au Recteur la possibilité de prononcer 2 ineat.
12. **AVS-CO, AVS-I** : outre la situation de la collègue qui s'est vu retirer une journée de salaire pour se rendre au tribunal prud'hommal l'an dernier, (l'IA est déjà intervenu sur cette question auprès du gestionnaire, il va recommencer, ledit gestionnaire ayant d'ailleurs changé à la rentrée), nous l'alertons sur le fait que les feuilles de paye émises pour les personnels AVS-CO et AVS-I ne permettent pas l'égalité des droits suivant qu'elles sont éditées par le rectorat ou par le collège mutualisateur. Il nous remercie de l'avoir informé de cette situation. Concernant l'accompagnement des enfants porteurs de handicap, il est intervenu hier lors de la CDA pour demander qu'une réflexion globale soit engagée sur la pertinence de certaines demandes lui semblant inadaptées (âge, intérêt de l'enfant, ...).
13. **Bilan de l'aide personnalisée (quantitatif et qualitatif)** : nous demandons que ce bilan soit réalisé. Même s'il pense que le bilan qualitatif sera plus difficile à faire, il s'engage à la mettre en chantier. Nous rappelons que nous demandons le retour aux 26 h d'enseignement pour tous les élèves, que ce dispositif présente des inconvénients non négligeables en terme de rythmes biologiques des enfants, qu'il ne compense pas la disparition des postes de RASED, que pour certains enfants c'est la suppression des 2 h hebdomadaires qui crée la difficulté, que les enfants qui en auraient le plus de

bénéfice ne sont pas forcément présents (même constat pour les stages vacances), et que si nous sommes résolument opposés à ce dispositif, il s'impose à nous et justifie que nous prenions toute notre part à cette évaluation puisqu'il s'agit d'une question professionnelle. L'IA signale toutefois que 2 aspects qui faisaient souci dans ce dispositif, à savoir la stigmatisation des élèves en difficulté et le recueil de l'adhésion des Parents, ont été évités par l'implication et le sens des responsabilités des collègues.

14. **Accompagnement éducatif (Jean Macé ?)** : le SNUipp était intervenu lors de la CAPD de fin d'année pour demander que l'école Jean Macé puisse bénéficier de ce dispositif, étant données que cette école reçoit les enfants de l'école maternelle Louise Michel classée en ZEP. L'IA avait donné son accord et la proposition a été faite à cette école. L'enveloppe budgétaire est sensiblement la même que l'an dernier, et il a revu la répartition des moyens entre 1er degré et collèges étant donné que davantage de collèges ont présenté des projets pour cette année scolaire.
15. **Les moyens de fonctionnement de l'école** : ADSL partout ? presque; le Conseil Général a lancé un plan d'équipement pour qu'il n'y ait plus de « zones blanches » dans le département; impression circulaires, affiches, documents élections Parents d'Elèves, ... , les disparités entre les communes donc les écoles (loi de décentralisation) s'aggravent et nous préoccupent : il nous accorde que les budgets de fonctionnement des inspections étant orientés vers l'économie, certaines tâches sont transférées aux écoles par ricochet. Nous lui faisons remarquer que les inspections sont dotées de façon équitable par l'Etat , alors que ce n'est pas le cas des écoles puisqu'il n'existe aucune instance de régulation. Il ne nous dément pas , mais souligne qu'il n'a aucun moyen d'agir sur cette question. Nous demandons qu'un groupe de travail puisse réfléchir à cette question, et s'il ne dit pas non, nous demandons si nous avons pris contact avec l'Association des Maires du Département à ce sujet, ce que nous allons faire.
16. **Comité Technique Paritaire** : effectifs en hausse dans le 65, scolarisation des 2 ans, UPI à Jeanne d'Arc ? : nous finissons l'audience en abordant ces questions qui concernent le CTPD : les premiers retours de l'enquête que nous avons adressée aux écoles montrent une augmentation globale des effectifs à la rentrée par rapport à ceux qui étaient attendus fin juin; l'IA n'a pas encore les données 1er degré; nous lui demandons s'il envisage la possibilité de fermer une ou des classes alors que la rentrée est faite, il nous répond que, sauf situation catastrophique massive, il ne le souhaite pas. Il aurait déjà pris des mesures en ce sens lors de la pré-rentrée. Concernant la scolarisation des enfants de 2 ans, (maintenir la possibilité pour tous les Parents qui le désirent est la position que le SNUipp défend), nous pensons que le fait de fermer des postes dans les écoles maternelles publiques ouvre une voie royale aux écoles privées. A sa connaissance, ce n'est pas encore le cas : il nous annonce une baisse de -70 élèves dans les écoles privées en cette rentrée. A propos de l'implantation de l'UPI à Jeanne d'Arc, il considère que cela permet la continuité pour les élèves des écoles privées et que ce choix a été présenté aux familles. L'UPI de Victor Hugo est au complet et chaque élève a trouvé une place en respectant le choix des familles. La situation est moins tendue que l'an passé, mais il y a nécessité à créer d'autres CLIS et UPI dans le 65.

Pour le SNUipp65 : Magali Laborde, Joëlle Noguère, Pierre Torrès